

OBJET : Décision modificative n° 3 du budget principal 2017 de la Ville de Nouméa

P. J. : - 2 projets de délibération
- 2 annexes

A l'approche de la fin d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer des ajustements du budget principal de l'exercice 2017, tant en dépenses qu'en recettes, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de gestion	- 75 173 434	Subventions	59 350 000
Charges de personnel et frais assimilés	230 000 000	Produits exceptionnels	36 200 000
Charges financières	- 12 600 000		
Virement à la section d'investissement	- 46 676 566		
Total	95 550 000	Total	95 550 000
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	- 64 332 097	Subventions d'investissement	227 400 000
Remboursement du capital	500 000	Produits des cessions	-199 167 000
		Emprunts	- 45 388 531
		Opérations d'ordre	- 251 752 000
Opérations d'ordre	- 251 752 000	Virement de la section de fonctionnement	- 46 676 566
Total	- 315 584 097	Total	- 315 584 097

A. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au chapitre 74 «Dotations, subventions et participations», il est proposé l'inscription du premier versement de la Nouvelle-Calédonie pour sa participation à la collecte pilote des déchets dangereux des ménages, pour un montant de 1.250.000 F/CFP.

Par ailleurs, la Ville a bénéficié d'une subvention complémentaire de l'Etat dans le cadre de la dotation d'aménagement de la Dotation Globale de Fonctionnement, à hauteur de 62.500.000 F/CFP.

En revanche, il convient d'annuler la participation de la province Sud et de la Nouvelle-Calédonie pour un montant de 4.400.000 F/CFP au dispositif de prévention du décrochage scolaire ayant été réorienté au niveau du Territoire.

Enfin, il est proposé de comptabiliser des recettes exceptionnelles au chapitre 77 «Produits exceptionnels» pour un montant de 36.200.000 F/CFP, provenant principalement de cessions d'immobilisations et de produits sur opérations de gestion.

En contrepartie de ces recettes, il est proposé d'inscrire des dépenses non prévues au budget primitif pour un montant de 142.226.566 F/CFP, détaillées comme suit :

- Dépenses de gestion : - 75.173.434 F/CFP

Initiée depuis 2016, la gestion responsable d'optimisation et de contraction des dépenses pour en maîtriser l'évolution permet de restituer des crédits à hauteur de 75.173.434 F/CFP correspondants à des ajustements de dépenses et à des opérations terminées, se répartissant sur le chapitre 011 – Charges à caractère général pour un montant de 74.015.000 F/CFP et sur le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante pour un montant de 1.158.434 F/CFP.

- Charges financières : - 12.600.000 F/CFP

Il est proposé d'ajuster à la baisse la prévision budgétaire pour le remboursement des intérêts d'emprunt de 12.600.000 F/CFP en raison de la baisse des taux.

- Charges de personnel et frais assimilés : 230.000.000 F/CFP

Ce réajustement est justifié par l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février 2017, le succès du dispositif des titres repas et la mise en œuvre du plein effet de la réorganisation des services municipaux.

Enfin, il convient d'ajuster le montant de la contribution de la Ville au fonctionnement du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) votée à hauteur de 61.000.000 F/CFP à celle arrêtée par le SIGN à hauteur de 62.738.640 F/CFP pour l'année 2017. Les crédits correspondants sont disponibles au budget, dans l'attente de la décision d'attribution du conseil municipal.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'équipement : -64.332.097 F/CFP

Sur le programme d'investissement, le rythme d'exécution de certaines opérations par rapport à leur programmation initiale nécessite l'ajustement des crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2017. Ces crédits sont répartis ci-dessous par chapitre et détaillés dans le tableau en annexe n° 1 :

CHAPITRES	AUGMENTATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT	DIMINUTION DE CRÉDITS DE PAIEMENT
0502 - AMENAGEMENT CIMETIERES ET CENTRES FUNERAIRES		-9 200 000
0701 - INFORMATISATION DES SERVICES		-22 157 200
1101 - EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	1 420 000	
4103 - REALISATION DE LA PISCINE DE MAGENTA	6 000 000	
5112 - REQUALIFICATION DES MAISONS MUNICIPALES DE QUARTIER		-7 000 000
7101 - AMENAGEMENTS DE VOIRIES		-12 235 129
7116 - REAMENAGEMENT RUE JULES FERRY		-1 306 019
7301 - ECLAIRAGE PUBLIC		-1 485 809
8306 - AMENAGEMENT DE LA BAIE DE SAINTE MARIE		-15 777 940
8313 - REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES COCOTIERS		-4 500 000
Hors opération divers	1 910 000	
TOTAL :	9 330 000	-73 662 097

Consécutivement à ces ajustements d'opérations exposés ci-dessus, il convient de modifier les autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que présentées dans le tableau joint en annexe n° 2.

- Emprunts : 500.000 F/CFP

Le remboursement de l'annuité de la dette en capital du budget principal nécessite un complément de crédits de 500.000 F/CFP.

- Recettes d'investissement

Il est proposé d'inscrire des recettes d'investissement complémentaires pour un montant global de 236.500.000 F/CFP correspondant à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

En revanche, il convient d'annuler des recettes qui n'interviendront pas sur l'exercice :

- les participations du SMTU aux travaux de la gare provisoire et de l'Agence Calédonienne de l'Energie à l'étude du schéma cyclable, pour un montant total de 9.100.000 F/CFP qui sont décalées sur 2018 ;
- les produits des cessions de terrains et de logements évalués à 199.167.000 F/CFP, dont les ventes n'auront pas lieu avant 2018.

2. OPERATIONS D'ORDRE

Il s'avère nécessaire d'ajuster les opérations d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) pour un montant global de 251.752.000 F/CFP à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de reclasser les frais d'études et d'avances versées pour la réalisation d'opérations sur les comptes d'immobilisations correspondants.

3. EQUILIBRE

L'équilibre de chaque section du budget est assuré par une baisse du virement à la section d'investissement d'un montant de 46.676.566 F/CFP et par une diminution des recettes d'emprunt à hauteur de 45.388.531 F/CFP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 3 du budget principal 2017 de la Ville de Nouméa et d'approuver la modification d'autorisation de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des projets de délibérations ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE

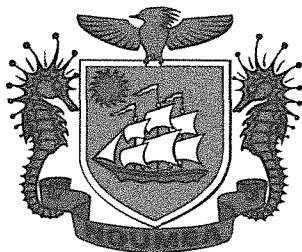


ANNEXE 1 - DETAIL DES LIGNES DE CREDITS AJUSTEES
NES relative à la décision modificative n°3 du budget principal 2017 de la Ville de Nouméa

DETAIL PAR LIGNE DE CREDIT ET OPERATION REELLE D'INVESTISSEMENT	Proposition DM n°3 2017
0502	
ETUDE CREMATORIUM CIMETIERE PK5	
CP 2017 à glisser sur CP 2018 suite à un retard important dans la passation du marché de MOE	-9.200.000 F
Total 0502	-9.200.000 F
0701	
ASSISTANCE MOE POUR LE DEVELOPPEMENT	
Prestation de développement pour l'informatisation des demandes traitées par la brigade des débits de boissons. Le fournisseur retenu pourra commencer en avril 2018	-11.157.200 F
ETUDE ET REALISATION DES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES DE SEAT	
Prestation de développement pour la refonte de l'application SEAT. Consultation en cours et démarrage de la prestation prévue en janvier 2018	-11.000.000 F
Total 0701	-22.157.200 F
1101	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR LA DPM	
Achat d'un enregistreur téléphonique et droits de douane sur du matériel de sécurité	1.320.000 F
EQUIPEMENT RADIO	
Achat de 5 radios portatives	100.000 F
Total 1101	1.420.000 F
4103	
REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE A MAGENTA	
Rapatriement de 6MF de CP 2018 conformément à l'échéancier prévisionnel révisé de la maîtrise d'ouvrage	6.000.000 F
Total 4103	6.000.000 F
5112	
ETUDE REQUALIFICATION DES MAISONS MUNICIPALES DE QUARTIER DIA	
Crédits basculés en 2018 car consultation en cours, démarrage de la prestation en 2018	-7.000.000 F
Total 5112	-7.000.000 F
7101	
AMENAGEMENT CARREFOUR A FEUX	
Résiliation du marché sur le carrefour OLRY GOUASSEM	-10.256.215 F
DIVERS TRAVAUX SUR TALUS	
Economie sur opération terminée	-1.978.914 F
Total 7101	-12.235.129 F
7116	
REAMENAGEMENT DE LA RUE JULES FERRY: PORTION DESMAZURES-ALMA	
Economie sur opération terminée	-1.306.019 F
Total 7116	-1.306.019 F
7301	
REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC DES GAIACS	
Economie sur opération terminée	-1.485.809 F
Total 7301	-1.485.809 F
8306	
ETUDES PROLONGEMENT PROMENADE PIERRE VERNIER	
Etude pour le confortement du talus se révélant moins coûteuse.	-5.777.940 F
TRAVAUX PROLONGEMENT PIERRE VERNIER	
Economie sur opération terminée	-10.000.000 F
Total 8306	-15.777.940 F
8313	
TRAVAUX POUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES COCOTIERS	
Opération moins coûteuse que prévue	-4.500.000 F
Total 8313	-4.500.000 F
Hors opération	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR LA DPM	
Crédits supplémentaires pour droits de douane sur du matériel de sécurité	1.910.000 F
Total Hors opération	1.910.000 F
Total général	-64.332.097 F

ANNEXE 2 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
NES relative à la décision modificative n°3 du budget principal 2017 de la Ville de Nouméa

AP VOTEES	AUTORISATION DE PROGRAMME			CREDIT DE PAIEMENT																	RAF		
N°AP LIBELLE DE L'AP OPERATION NATURE	AP VOTEES AVANT DM 3 2017	REVISION AP LA DM 3 2017	AP VOTEES APRES DM 3 2017	CAN-X	REPORT 2017	BUDGET 2017	VAR CP 2017	CP 2017	CP PREVU 2018	VAR CP 2018	CP 2018	CP PREVU 2019	VAR CP 2019	CP 2019	CP PREVU 2020	VAR CP 2020	CP 2020	ANCIEN RAF	VAR RAF	NOUVEAU RAF			
	8 946 145 000	0	8 946 145 000	2 458 582 226	310 665 227	1 332 638 063	-17 242 036	1 363 616 866	1 810 822 247	-6 040 000	1 615 226 507	176 063 840	0	176 063 840	345 400 000	0	346 400 000	18 210 464	73 062 607	31 322 241			
05-2017-1 : AMENAGEMENT D'UN CREMATORIUM AU CIMETIERE DU PK6 (0602217)	200 000 000	0	200 000 000		0	12 550 000	-9 200 000	3 350 000	107 700 000	0	107 700 000	79 750 000	0	79 750 000	0	0	0	0	9 200 000	9 200 000			
07-2016-2 : PROJETS FONCTIONNELS (0701216F)	215 000 000	0	215 000 000	14 324 483	14 701 700	77 811 700	-22 157 200	55 654 500	60 000 000	0	60 000 000	60 000 000	0	60 000 000	0	0	0	2 663 617	22 157 200	25 021 017			
41-2016-3 : REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE A MAGENTA (4103215)	1 300 000 000	0	1 300 000 000	127 618 643	105 182 464	663 632 464	6 000 000	669 632 464	482 978 000	-6 000 000	476 978 000	25 770 893	0	25 770 893	0	0	0	0	0	0			
51-2017-1 : REQUALIFICATION DES MAISONS MUNICIPALES DE QUARTIER (5112217)	210 000 000	0	210 000 000		0	15 000 000	-7 000 000	8 000 000	95 000 000	0	95 000 000	70 000 000	0	70 000 000	30 000 000	0	30 000 000	0	7 000 000	7 000 000			
71-2013-1 : AMENAGEMENT DE VOIRIES 2013 (7101213)	1 798 000 000	0	1 798 000 000	1 542 557 658	51 958 671	72 508 671	-1 978 914	70 529 757	176 500 000	0	176 500 000	1 500 000	0	1 500 000	0	0	0	4 933 671	1 978 914	6 912 585			
71-2016-1 : REFECTION DE LA RUE JULES FERRY: PORTION DESMAZURES-ALMA (7116215)	265 000 000	0	265 000 000	126 436 133	22 848 042	133 348 042	-1 306 019	132 042 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 215 825	1 306 019	6 521 844			
71-2016-2 : PROGRAMME AMENAGEMENT DE VOIRIE (7101216)	1 039 000 000	0	1 039 000 000	22 599 206	21 400 794	74 728 530	-10 256 215	64 472 315	486 748 567	0	486 748 567	138 032 697	0	138 032 697	316 400 000	0	316 400 000	491 000	10 256 215	10 747 215			
73-2013-1 : ECLAIRAGE PUBLIC (7301213)	448 845 000	0	448 845 000	365 464 992	79 478 006	81 323 006	-1 485 809	79 837 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 057 002	1 485 809	3 542 811			
83-2013-1 : AMENAGEMENT DE LA BAYE DE SAINTE MARIE (8306213)	162 000 000	0	162 000 000	87 395 229	3 466 565	35 166 565	-15 777 940	19 388 625	38 300 000	0	38 300 000	0	0	0	0	0	0	1 138 206	15 777 940	16 916 146			
83-2016-7 : REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES COCOTIERS (8313216)	308 300 000	0	308 300 000	170 168 882	11 528 985	64 609 985	-4 500 000	60 109 985	72 000 000	0	72 000 000	0	0	0	0	0	0	1 521 133	4 500 000	6 021 133			



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	39	Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Christophe OBLED	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (9 procurations)	:	48	Mme	Karine DESTOURS	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/916
portant décision modificative n° 3 du budget principal 2017 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa du 14 mars 2017 n° 2017/198 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville et n° 2017/199 relative aux autorisation de programmes et crédits de paiements du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/492 du 20 juin 2017 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte administratif du budget principal 2016 du Maire de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/496 du 20 juin 2017 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/645 du 8 août 2017 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa et n° 2017/646 du 8 août 2017 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/711 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa et n° 2017/712 du 5 septembre 2017 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa

VU la note explicative de synthèse n° 2017/770 du 23 octobre 2017,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 3 du budget principal 2017 de la Ville de Nouméa telle que récapitulée dans les tableaux ci-après :

En section de fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
011	617	020	-3 000 000	74	74121	01	62 500 000
	6188	112	-2 000 000		74721	12	1 250 000
	6227	020	-69 015 000			522	-2 200 000
TOTAL CHAPITRE 011			-74 015 000		7473	522	-2 200 000
012	64111	020	230 000 000	TOTAL CHAPITRE 74			59 350 000
TOTAL CHAPITRE 012			230 000 000	77	7711	01	60 000
65	6574	112	-1 158 434		7718	01	33 860 000
TOTAL CHAPITRE 65			-1 158 434		773	01	280 000
66	66111	01	-8 000 000		775	01	2 000 000
	66112	01	-4 600 000	TOTAL CHAPITRE 77			36 200 000
TOTAL CHAPITRE 66			-12 600 000				
023	023	01	-46 676 566				
TOTAL CHAPITRE 023			-46 676 566				
TOTAL DES DEPENSES :			95 550 000	TOTAL DES RECETTES :			95 550 000

En section d'investissement

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
0502	2031	026	-9 200 000	13	1326	821	-6 100 000
TOTAL CHAPITRE 0502			-9 200 000			822	-3 000 000
0701	232	020	-22 157 200		1341	01	236 500 000
TOTAL CHAPITRE 0701			-22 157 200	TOTAL CHAPITRE 13			227 400 000
1101	2188	112	1 320 000	024	024	01	-199 167 000
		113	100 000	TOTAL CHAPITRE 024			-199 167 000
TOTAL CHAPITRE 1101			1 420 000	16	1641	01	-45 388 531
4103	238	413	6 000 000	TOTAL CHAPITRE 16			-45 388 531
TOTAL CHAPITRE 4103			6 000 000	041	2031	01	-158 789 000
5112	2031	523	-7 000 000		238	01	-92 963 000
TOTAL CHAPITRE 5112			-7 000 000	TOTAL CHAPITRE 041			-251 752 000
7101	2312	821	-1 978 914	021	021	01	-46 676 566
	2315	822	-10 256 215	TOTAL CHAPITRE 021			-46 676 566
TOTAL CHAPITRE 7101			-12 235 129				
7116	2315	822	-1 306 019				
TOTAL CHAPITRE 7116			-1 306 019				
7301	2315	814	-1 485 809				
TOTAL CHAPITRE 7301			-1 485 809				
8306	2031	823	-5 777 940				
	2312	823	-10 000 000				
TOTAL CHAPITRE 8306			-15 777 940				
8313	2312	823	-4 500 000				
TOTAL CHAPITRE 8313			-4 500 000				
21	2188	112	1 910 000				
TOTAL CHAPITRE 21			1 910 000				
16	1641	01	500 000				
TOTAL CHAPITRE 16			500 000				
041	2313	01	-251 752 000				
TOTAL CHAPITRE 041			-251 752 000				
TOTAL DES DEPENSES :			-315 584 097	TOTAL DES RECETTES :			-315 584 097

ARTICLE 2 /

Est autorisé le versement d'une contribution complémentaire au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa, d'un montant de 1.738.640 F/CFP, portant la contribution de la Ville à 62.738.640 F/CFP, au titre de l'année 2017.

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMÉA, LE **15 NOV. 2017**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
AFFICHAGE	- 1

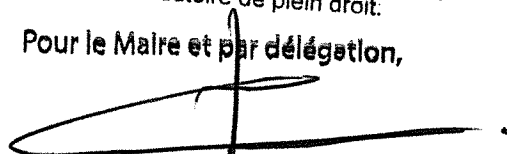
Le Maire,
Sonia LAGARDE

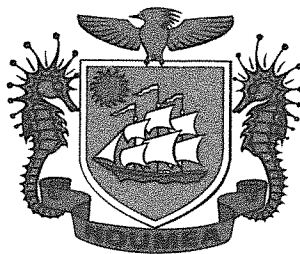


Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

NOUVELLE CALEDONIE

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	39	M.	Christophe OBLED	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	:	48	Mme	Karine DESTOURS	M.	Jean-Claude BRIAULT
(9 procurations)			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 917
portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 3
du budget principal 2017 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2011-2016 signé le 21 décembre 2015 ;

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2016,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville et n° 2017/199 du 14 mars 2017 relative aux autorisations de programmes et crédits de paiements du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/492 du 20 juin 2017 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte administratif du budget principal 2016 du Maire de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/496 du 20 juin 2017 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/645 du 8 août 2017 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa et n° 2017/646 du 8 août 2017 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/711 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa et n° 2017/712 du 5 septembre 2017 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n°2 du budget primitif 2017 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/770 du 23 octobre 2017,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget principal de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-après :

N° ET INTITULE DES AP	MONTANT AP	ANTERIEUR	MONTANT DES CP				RAF
			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
	5 946 145 000	2 456 565 226	1 163 016 866	1 513 226 567	375 053 590	346 400 000	
05-2017-1 : AMENAGEMENT D'UN CREMATORIUM AU CIMETIERE DU PK5 (0502Z17)	200 000 000		3 350 000	107 700 000	79 750 000	0	9 200 000
07-2016-2 : PROJETS FONCTIONNELS (0701Z16F)	215 000 000	14 324 483	55 654 500	60 000 000	60 000 000	0	25 021 017
41-2015-3 : REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE A MAGENTA (4103Z15)	1 300 000 000	127 618 643	669 632 464	476 978 000	25 770 893	0	0
51-2017-1 : REQUALIFICATION DES MAISONS MUNICIPALES DE QUARTIER (5112Z17)	210 000 000		8 000 000	95 000 000	70 000 000	30 000 000	7 000 000
71-2013-1 : AMENAGEMENT DE VOIRIES 2013 (7101Z13)	1 798 000 000	1 542 557 658	70 529 757	176 500 000	1 500 000	0	6 912 585
71-2015-1 : REFECTION DE LA RUE JULES FERRY: PORTION DESMAZURES-ALMA (7116Z15)	265 000 000	126 436 133	132 042 023	0	0	0	6 521 844
71-2016-2 : PROGRAMME AMENAGEMENT DE VOIRIE (7101Z16)	1 039 000 000	22 599 206	64 472 315	486 748 567	138 032 697	316 400 000	10 747 215
73-2013-1 : ECLAIRAGE PUBLIC (7301Z13)	448 845 000	365 464 992	79 837 197	0	0	0	3 542 811
83-2013-1 : AMENAGEMENT DE LA BAIE DE SAINTE MARIE (8306Z13)	162 000 000	87 395 229	19 388 625	38 300 000	0	0	16 916 146
83-2015-7 : REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES COCOTIERS (8313Z15)	308 300 000	170 168 882	60 109 985	72 000 000	0	0	6 021 133

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

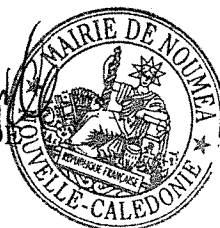
DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
AFFICHAGE

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

- 2
- 16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire,
Sonia LAGARDE
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué
et notifié le **17 NOV. 2017**
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit:



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances